



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2019-20

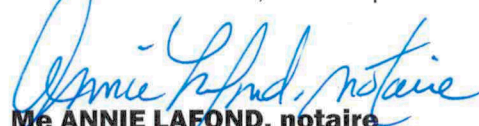
AVIS est donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 2 juillet 2019, le conseil de ville de Val-d'Or a adopté le règlement 2019-20 décrétant une dépense de 963 000 \$ et un emprunt de 963 000 \$ afin de verser une contribution financière à la Corporation de développement industriel de Val-d'Or pour la construction des services municipaux de la deuxième phase de réalisation de la rue Georges-Dumont.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 septembre 2019.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ces règlements entreront en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 25 septembre 2019.


M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière